

Programme d'accompagnement VAE , préconisations aux accompagnateurs

Certification professionnelle de « Créateur de produits technologiques et durables (MS) », délivrée sous l'autorité de ENSCI Les Ateliers et enregistrée au niveau 7 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP41300) par décision du Directeur général de France Compétences du 24/09/2025

V2 2025

1/ Notice accompagnement

Dans le cadre de la démarche VAE sur la plateforme France VAE, les candidats peuvent choisir un architecte de VAE dans les consultants proposés.

Ce document a pour but de leur permettre de cadrer leur accompagnement en fonction des attendus de l'école sur la certification concernée en jury de VAE.

Attention, seule l'école est habilitée à encadrer la thèse professionnelle, accompagnement spécifique pour un titre de ce niveau, qui est compris dans nos tarifs de passage en soutenance de VAE.

L'encadrement de la thèse professionnelle comprend 15 H de conseil sous forme de réunions à l'école /en visio (méthodologies, aide à la réflexion et à la formulation de la demande), et/ou réunions téléphoniques(réponse questions ponctuelles)

Mission de l'Architecte VAE (extérieur école, via France VAE):

Son accompagnement à la validation des acquis de l'expérience doit comprendre:

- une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences des prérequis de la certification visée,
- un conseil à la formalisation de son dossier de validation,
- un conseil à la préparation de l'entretien avec le jury et le cas échéant à la mise en situation professionnelle.

Cadrage général

L'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle est un établissement singulier dans sa pédagogie et ses attentes, elle forme des profils particuliers de professionnels.

Quelle que soit la certification visée, l'architecte VAE devra veiller à respecter ce positionnement.

Les certifiés de l'ENSCI se caractérisent:

- Par leur approche du design et de la création comme des disciplines transversales, créatives, de résolution de problèmes, d'organisation, d'innovation qui peuvent s'appliquer à toutes les échelles et à tous les sujets, en considérant toujours le vivant, la personne, et ce qui fait société et citoyens, avec une approche inclusive, soucieuse de l'égalité de traitement, éthique, et responsable.

- Ils développent des approches critiques, systémiques, qui embrassent la complexité, l'incertitude.
- Ils travaillent en réseau d'expertises, en développant des dispositifs d'inclusion
- Ils ont, en conséquence, une expertise reconnue pour gérer des situations complexes, qui demandent des solutions nouvelles, des outils nouveaux, des changements de paradigme.

Afin de mieux comprendre comment ce positionnement se traduit, nous invitons les architectes VAE à consulter les soutenances des élèves en replay sur la page [You tube](#) de l'école, ainsi que les mémoires et projets des certifications concernées sur les pages [Mémoires et projets](#) du site de la Formation tout au long de la vie, ou bien de prendre rendez-vous avec le studio documentation de l'école qui archive les projets et mémoires des titres des grades de master.

II/ La procédure d'habilitation du jury de certification

Composition du jury

- **Président ou présidente du jury : professionnel extérieur choisi pour sa position d'expertise en création et technologie** et ses capacités de bienveillance et de modération, représentant les employeurs ou donneurs d'ordres.

Les personnalités pressenties sont proposées par les responsables pédagogiques. Après consultations des profils potentiels et entretiens avec les personnes retenues, le directeur du département de formation tout au long de la vie rend sa décision. La présidence évolue dans le temps. Membre votant.

- **Membre: professionnel extérieur, Designer, architecte ou plasticien** . Personnalité professionnelle distinguée par sa pratique professionnelle stratégique en création et technologie. Représentant des employés ou bien des free-lance. Membre votant.

- **Directeur ou directrice pédagogique de la certification** (enseignant chercheur et professionnel du secteur) et ou Directeur du département de formation continue . Leur présence permet d'examiner l'adéquation du travail présenté avec les objectifs de la formation. Membre votant

- **Directeur du projet de la mission professionnelle: professionnel qualifié** pour le domaine/sujet/problématique abordé par l'élève. Il peut être enseignant, chercheur, consultant, designer, conseil en innovation, sociologue, etc. Il peut être présenté par l'élève, il doit alors faire l'objet d'une approbation de la part des responsables du MS qui prennent en compte son expertise et sa capacité professionnelle à diriger la création et le développement d'un projet technologique, ses capacités d'écoute et de conseil ouvert. Il peut être proposé par l'équipe pédagogique. Les mêmes critères de sélection s'appliquent alors. Avis consultatif.

- Optionnel/ Expert invité par l'élève – Un sujet peut requérir le recours à un expert de domaine ou sujet. L'expert peut être proposé par l'élève, qui l'a généralement rencontré lors de ses recherches,

Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers)

ÉTABLISSEMENT À CARACTÈRE PUBLIC ET COMMERCIAL- RCS PARIS B331 118 760-

SIRET 33111876000015- CODE APE 8542Z- ORGANISME DE FORMATION 11 75 45099 75

19 novembre 2025- page 2

ou bien par les responsables pédagogiques du mastère. Son avis est consultatif.

La validation complète de la certification comprend:

- La validation des blocs de compétences de 1 à 4 au travers des projets de mission présentés (VAE) en soutenance devant le jury de certification
- La validation de la thèse professionnelle en jury de soutenance (VAE)

Délibérations du jury

Le jury délibère collectivement en présence du ou des responsables du MS et de la responsable de la formation continue de l'ENSCI dans les deux jours à l'issue des soutenances .

Il décide de la délivrance partielle, totale ou de la non-délivrance du titre.

Le jury est souverain. Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury (sauf cas mentionnés dans le paragraphe "recours").

Après délibération, le jury prononce les résultats définitifs de l'examen et signe la décision (procès-verbal).

III/ Déroulement des épreuves de la certification

Modus operandi de l'oral de soutenance de la certification

Chaque passage en format VAE dure au total 2H

Les présentations durent entre 50 à 60 min,
Elles sont suivies de questions/réponses avec le jury (30 min),
Puis des débats internes au jury sans le soutenant.

Les résultats sont donnés après délibération dans les 15 jours suivant la soutenance.
En termes de structure, au-delà du sujet principal de la présentation (les projets professionnels commentés et la soutenance de thèse professionnelle) il est important de rappeler en introduction son parcours et la raison pour laquelle le candidat a choisi de traiter les sujets présentés.

Une structuration de soutenance est attendue des candidats selon les modalités suivantes, en s'aidant des supports appropriés à la démonstration:

- **Présentation du candidat**, ses objectifs personnels et professionnels dans son processus de VAE /
Temps indicatif : 5 mn

-Présentation des projets de mission professionnelle en scénographie installée et scénarisée:

contenu, déroulé du projet , explorations technologiques, modélisations, analyse critique pour dégager les enseignements (bonnes pratiques et points d'achoppement)/Temps indicatif : 25 mn
Notamment , il est important d'aborder :

- Les questions posées et les méthodes choisies pour y répondre en regard de l'étude de terrain et d'identification
- Les hypothèses faites et retenues en regard du cahier des charges posé
- Les explorations technologiques, leurs atouts, enjeux, conséquences posées dans une analyse critique
- La portée du travail par rapport à la question posée
- Les perspectives ouvertes par ces travaux.

-**Présentation de la thèse professionnelle:** posture et enjeux professionnels, conclusions /Temps indicatif : 25 mn

- **Conclusions:** synthèse et projections professionnelles/ Temps indicatif : 5 mn

Questions/ échanges avec le jury 30 mn

Les membres du jury s'expriment devant le candidat à la fois sur le projet et sur la soutenance, et pour chacun, à la fois sur le contenu et sur la forme.
Ils peuvent exposer des remarques, critiques, et posent des questions auxquelles le candidat est invité à répondre

Pour appuyer sa candidature, le candidat présentera des preuves d'acquis de compétences, parmi les exemples suivants :

- Portfolio
- Maquette interactive / Prototype d'un projet artistique innovant qui font appel aux technologies contemporaines
- Cahier des charges d'une mission de conduite d'un projet de création innovant/original
- Rétro-planning de gestion d'un projet artistique innovant/original

En cas de travail en équipe, le candidat devra préciser la part personnelle de son intervention dans le projet.

Voici quelques exemples de preuves d'acquis de compétences sur lesquelles se base le jury :

▪ *Rapport d'une étude d'usage pour le positionnement d'un produit technologique et durable, pouvant présenter :*

- *les résultats d'une veille technologique anticipative sur son secteur de création / son marché, sur le contexte sociétal (environnemental, technologique, culturel, social, économique...) du secteur et sur la concurrence, ainsi que, le cas échéant, sur les résultats d'études existantes (études de marché, benchmarks...)*
- *une planche de tendances du secteur créée spécifiquement pour ce projet*
- *les objectifs de l'étude d'usage*
- *les techniques de l'enquête qualitative par entretiens ou de l'enquête d'observation terrain mobilisées*
- *les résultats de l'analyse croisée de la veille et des données d'enquêtes recueillies sur :*
 - ✓ *les besoins, les désirs, les comportements, les interactions de pratiques et les freins des cibles*
 - ✓ *les pistes créatives émergentes et les hypothèses de scénarios d'usage.*

▪ *Cahier des charges d'un projet de création d'un produit technologique ou durable, pouvant présenter :*

- *les enjeux et les objectifs stratégiques et opérationnels de développement du produit*
- *les opportunités d'innovation du produit, en termes de fonctionnalité, de forme, d'esthétique et/ou d'expérience utilisateur distinctives*
- *le plan d'actions déclinant, pour chaque objectif, les actions à réaliser*
- *des fiches-actions décrivant, pour chaque action :*
 - *la mission du chef de projet*
 - *les moyens humains à dédier*

- *les moyens techniques à mobiliser*
 - *les moyens financiers à consacrer*
 - *le calendrier*
 - *les critères objectifs d'évaluation de ces actions et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation des résultats de l'action.*
- *Rapport d'une activité de pilotage d'un projet de création d'un produit technologique ou durable, pouvant présenter :*
- *le modèle/prototype du produit créé*
 - *le scénario d'usage du produit créé (le produit est présenté dans son contexte d'utilisation, d'environnement, d'usages)*
 - *les fonctionnalités du produit*
 - *les choix sémantiques et culturels / l'identité visuelle*
 - *les choix technologiques appliqués*
 - *le déroulement des tests du produit*
 - *le bilan des tests du produit*
 - *les tableaux de bord de suivi technique du projet*
 - *une description des modalités de coordination des ressources humaines mobilisées autour du projet*
 - *les tableaux de bord de suivi financier du projet*
 - *le rétroplanning du projet*
 - *les tableaux de bord de suivi évaluatif du projet (complétant les indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation)*
 - *l'évaluation des résultats du projet.*
- *Présentation du produit technologique et durable, à travers un ensemble de moyens de communication promotionnels :*
- *maquettes fonctionnelles*
 - *démonstrateurs*
 - *posters*
 - *photos...*

Les critères d'évaluation du dossier professionnel, visant à la validation des blocs de compétences :

- Pertinence des concepts utilisés et/ou discutés
- Niveau d'appropriation des concepts pour soulever une problématique personnelle
- Balisage du sujet et des connaissances existantes (état de l'art)
- Structuration de la pensée/du raisonnement
- Richesse des matériaux collectés (écrits, textes, expérimentations...)
- Robustesse de l'interprétation, originalité et portée du travail
- Mobilisation des appuis théoriques , professionnels et bibliographiques dans la construction du propos,
- Pertinence des scénarios, modélisations, moyens technologique employés, en regard du cahier des charges et des enjeux visés
- Originalité des concepts et formes par rapport à un existant
- Présentation orale : s'adapter à son public, s'exprimer avec aisance (quel que soit le média choisi), pertinence et niveau professionnel des visuels (ou autres documents) en soutien de l'exposé, distance, sens critique

IV / Les possibilités d'aménagement des épreuves (PSH)

Pour permettre de répondre à une situation de handicap, il est prévu par le certificateur que les examens (présentation orale, support de présentation, maquettage, temps de réalisations, modalités...) soient ouverts à différents aménagements, comme :

- Un temps de présentation et ou un lieu aménagé.
- Une posture physique scénographique à l'avantage de la compensation du candidat (par exemple, en format assis de conférencier, en posture de lecteur, plutôt que debout et en animation de diaporama).
- L'utilisation de media et supports appropriés (par exemple audio plutôt que visuels ou transcriptions, modélisation 3D plutôt que maquette pour un candidat qui ne peut pas travailler en atelier, document podcast ou vidéo selon la compensation nécessaire en lieu et place de prototypes physiques ou numériques, le recours au dessin ou à la 3D en lieu et place de l'écriture, etc.).
- Le choix d'un support de restitution pour l'oral de soutenance adapté (par exemple, remplacer des exposés écrits par des restitutions vidéo, ou audio, ou des supports graphiques, filmer et diffuser une présentation par le candidat ou par un acteur intervenant en compensation, etc.) .
- L'utilisation d'outils de compensation comme , par exemple, des logiciels de transcription ou une boucle électronique pour l'audition
- Le recours à un accompagnant, pour assurer un service de compensation. Pour mettre en place ces aménagements, le candidat ou la candidate prendra rendez-vous spécifiquement avec le référent handicap karim.rouillon@ensci.com

Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI-Les Ateliers)

ÉTABLISSEMENT À CARACTÈRE PUBLIC ET COMMERCIAL- RCS PARIS B331 118 760-

SIRET 33111876000015- CODE APE 8542Z- ORGANISME DE FORMATION 11 75 45099 75

19 novembre 2025- page 7

V/ Les modalités d'obtention de la certification

Les modalités d'évaluation comprennent :

1. **Une mise en situation professionnelle** permettent d'évaluer les blocs de compétences :
La réalisation de missions professionnelles de création et développement de produits ou dispositifs technologiques et durables .Les livrables attendus sont: une étude d'usage, un cahier des charges, des modélisations du développement du projet, des supports de communication pour la valorisation du projet, et la soutenance orale.
Les supports de présentations et moyens de restitution peuvent prendre toute forme de média jugé approprié au projet ou à la situation de handicap des candidats.
2. **Une thèse professionnelle portant sur les enjeux de recherche ou de métier de du Créateur de produits technologiques et durables (MS)**
Les livrables attendus sont: une thèse professionnelle sous forme écrite ou tout autre média jugé approprié au projet ou à la situation de handicap du candidat. Un oral de présentation et soutenance devant jury.

La validation de la VAE peut être totale ou partielle.

Le jury préconise, en cas de validation partielle, des actions et compléments de contenus, des formations. L'école ne propose pas ses formations au candidat pour ne pas être juge et partie.

VI/ La thèse professionnelle

La thèse professionnelle est une demande spécifique du règlement du label MS de la CGE.

Pendant le processus de VAE, le candidat réalise une thèse professionnelle, pour laquelle il reçoit un soutien de direction et d'encadrement par les enseignants chercheurs du MS .

Elle est évaluée par le jury de soutenance qui la reçoit un mois en amont de l'examen et produit un avis argumenté sur la base de la lecture/ prise de connaissance du support en prenant en compte:

- État de l'art et validité du corpus de recherche (plusieurs media possibles)
- Problématisation et pertinence du champ d'étude par rapport à l'objet de la certification
- Plan et cheminement de la pensée
- Pertinence des supports de démonstration
- Capacité à rendre compte de son propos
- Mise en perspective et approche critique

Format de la thèse professionnelle

La thèse professionnelle peut prendre des formes différentes, chacune choisie, construite et adaptée aussi bien à la question posée qu'au trajet parcouru : depuis la forme classique universitaire, en passant par le récit personnel, le dessin, la cartographie, la photographie, le film, la revue, l'album... La taille des écrits pourra être comprise entre (environ) 30 et 100 pages ou l'équivalent si le support est différent.

Il s'agit surtout pour le candidat de prendre en charge la forme et le fond dans leur ensemble, de faire des choix, de trouver des solutions adaptées aux besoins et aux compétences, tout en respectant le temps imparti. La thèse professionnelle peut être appréhendée de la même manière qu'un projet de design.

Les attendus pour l'évaluation

Des compétences communes à ces formes hétérogènes doivent pouvoir être repérables et repérées par les membres du jury :

- Un sujet à impact, choisi et assumé , problématisé et vu dans toute sa complexité ;
- Des compétences rédactionnelles et/ou une maîtrise de la technique employée ;
- Une très grande lisibilité du tout et des parties ;
- Une capacité à hiérarchiser, c'est-à-dire à maîtriser tout à la fois analyse et synthèse.

Une démonstration des compétences acquises en regard au référentiel de la certification est attendue, et notamment :

- Une démonstration de la compétence d'organisation de l'étude: collection de l'information, consultations d'avis et d'ouvrages d'experts, articulation de ces informations, dégagement d'une problématique en lien avec la société/ le monde professionnel/ les enjeux écologiques et inclusifs , analyse des enjeux et des parties prenantes, des leviers d'action,
- Des hypothèses créatives de plans d'actions ou de dispositifs, organisation et restitution des tests en situation, analyse et valorisation des résultats à la lumière des enjeux,
- Des conclusions de l'étude et ouvertures, questionnements et valorisation futures envisagés.

Chaque thèse professionnelle devra rendre compte des références, lectures, interviews, exemples iconographiques et connaissances acquises, notamment en présentant ses références documentaires. L'utilisation de l'IA doit être conforme à l'éthique (pas de plagiat, pas d'écriture automatique, etc.)

La thèse professionnelle est remise au jury un mois avant la soutenance, en format PDF ou vidéo, ou tout support adapté et communicable par courrier électronique pour permettre à tous les membres d'en prendre connaissance

VI - Fraudes

En cas de fraude sur l'examen de VAE, le certificateur mène une enquête auprès des parties impliquées et se réserve le droit d'annuler une décision de jury de certification, après avoir informé ce jury des agissements commis, et s'être concerté avec lui sur la sanction qui peut aller jusqu'à l'interdiction de se représenter en certification.

Est considérée comme fraude à l'examen:

- la présentation de travaux qui ne créditent pas leurs auteurs, et ou qui s'accaparent les travaux d'une personne ou d'un groupe
- Omettre de mentionner d'utilisation de l'IA (dans quelles proportions, à quelles fins) pour produire une thèse professionnelle.
- Le plagiat avéré

VII/ Suggestion de plan de travail des réunions pour les architectes VAE

PREMIERE REUNION

- Présentation du rôle de l'accompagnateur et des attendus de la certification

Phase 1 : état des lieux

- Séance de travail avec le candidat pour l'aider à :

- comprendre les attendus du référentiel
- explorer son parcours professionnel pour repérer les éléments saillants et pertinents pour le dossier professionnel, selon le titre
- première approche de la thèse professionnelle: les thématiques envisagées par le candidat

DEUXIEME REUNION

Phase 1 : état des lieux

- Séance de travail avec le candidat :

- décrire son activité : exploration de son parcours
- analyser les spécificités des situations de travail rencontrées
- examiner le travail réel et non le travail prescrit
- prendre de la distance par rapport à ses différentes expériences

- Méthodologie: problématiser un enjeu professionnel en vue de définir un sujet de la thèse professionnelle-

TROISIEME REUNION

Phase 2 : mise en perspective

- Séance de travail avec le candidat :

- Organiser et articuler les idées du dossier professionnel entre elles pour garantir la cohérence ; discerner l'important du superflu ; faire des liens avec la thèse professionnelle dans sa trajectoire.
- Méthodologie: thématiques, questions problématisées, parties, articulation, mis en lien avec les ressources documentaires présentes et à compléter)
- Envisager les différents formats de restitution pour pouvoir prendre en compte d'autres besoins d'inclusion éventuels du candidat.

QUATRIEME REUNION /2H

Phase 3 : développement

Séance de travail visant à :

- Structurer un plan de présentation des éléments en favorisant une expression concise et précise
- Un diagnostic sur les éventuelles lacunes, et les conseils pour y remédier ;
- Retour sur la première rédaction de la thèse professionnelle présentée par le candidat à son directeur.trice de thèse professionnelle en VAE: points forts, axes d'améliorations, articulations, mise en perspective et relation avec la projection professionnelle.

CINQUIEME REUNION /2H

Phase 3 : développement

Séance de travail visant à :

- Donner des recommandations de fond s'appuyant sur les grilles de lecture des jurys concernant le dossier professionnel qui doit être bien ébauché à ce stade
- Approfondir les questions traitées dans la thèse professionnelle, vérifier les articulations, la démonstration, la solidité des appuis documentaire selon les besoins de la démonstration
- Préfigurer les formats de restitution selon les besoins du candidat en regard des attentes de la certification

L'accompagnement académique est compris dans le forfait VAE.

L'accompagnement peut être réalisé en présentiel ou en distanciel.

Il ne comprend pas de prestation d'hébergement ou de restauration.

Les candidats qui le souhaitent peuvent prendre contact avec le référent handicap/ accessibilité pour un aménagement de parcours à leurs besoins spécifiques et en tout état de cause, ils sont invités à échanger avec la personne en charge de la direction de leur thèse professionnelle et de sa soutenance sur leurs besoins spécifiques d'aménagement, qu'il s'agisse de compensation physique ou mentale.

réfèrent handicap: Karim ROUILLON

contact du service pour rendez-vous ou questions:

formation-continue@ensci.com

06 47 47 45 30

Replays des soutenances

<https://www.youtube.com/@ensci-lesateliers8527/streams>

Mémoires et projets professionnels des certifiés:

<https://formation-continue.ensci.com/galerie>

Lieu des examens:

ENSCI Les Ateliers

48 rue Saint Sabin, Paris 11e

Métro Ligne 5 , station Bréguet Sabin ou Richard lenoir

et 8 , station Chemin vert ou Saint Sébastien Froissart

Bus 91